

Demande d'assurance temporaire Groupe

Randonnée équestre – Cavalier - Meneur

**Bulletin et règlement à retourner,
impérativement, à :**

EquiLiberté
Paulette RAMBEAU
14 rue du Rousseleau
86330 MONCONTOUR

Structure EquiLiberté organisatrice (association ou centre équestre)

Nom de la structure :

Date(s) de la manifestation :

Type de la manifestation :

Le jour même de la souscription à cette assurance temporaire, renvoyer par **SMS** au **06 18 80 19 58** (P. RAMBEAU) les informations suivantes :

- nom et prénom de l'assuré(e)
- nom de la structure ou de la manifestation
- indication du département

L'assurance temporaire ne court pour la durée prévue qu'à compter des date et heure d'envoi du SMS.

Ensuite, bulletin et règlement sont à envoyer à l'adresse indiquée.

Cavaliers ou Meneurs assurés à la journée

NOM	Prénom	Date de Naissance	R. C. = 5 €	I. A. A. = 5 €	I. A. J. = 5 €	Totaux	Signature
TOTAUX							

Règlement à l'ordre d'EQUILIBERTE

Chèque joint€

- Possibilités d'assurances proposées par EquiLiberté© dans le cadre du contrat groupe MMA N° A 124 421 274 pour toutes les activités d'équitation et d'attelage non compétitives et non professionnelles. Toute fausse déclaration entraîne la nullité du contrat d'assurance et expose le fraudeur aux rigueurs des peines prévues par le code pénal et le code des assurances

Cadre réservé à EquiLiberté

Date de réception bulletin et règlement :

.....

Averti des risques liés aux activités équestres, notamment d'extérieur, j'utilise matériel et équipement adéquats et je déclare avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du contrat groupe proposé par EquiLiberté, disponibles sur simple demande.

Fait à le Signature obligatoire :

Les bulletins d'adhésion à EquiLiberté© sont tous propriété intellectuelle d'EquiLiberté, fournis et autorisés par le Secrétariat national sous la responsabilité de la Présidence nationale. Toutes modifications non autorisées constituent une falsification qui entraîne la nullité complète du bulletin (adhésion + garanties d'assurances) sous la responsabilité des auteurs desdites modifications et de leur diffusion auprès du public.